

LA FORIE

BULLETIN MUNICIPAL
NOVEMBRE 2020



Chers administrés

Le Conseil Municipal et moi-même vous remercions
de nous avoir renouvelé
votre confiance.

Malgré les épreuves qui touchent
notre pays,

nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour
répondre à vos attentes.

Soyez prudents et respectez les gestes
barrières !

Le Maire A. Chantélauze

LE CONSEIL MUNICIPAL

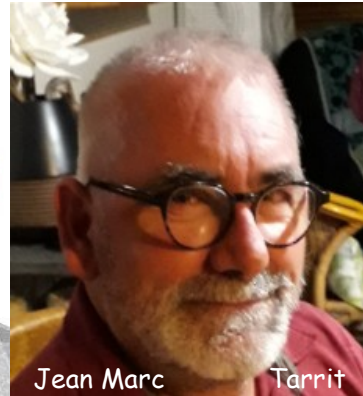
Mr le Maire



Le 1° Adjoint



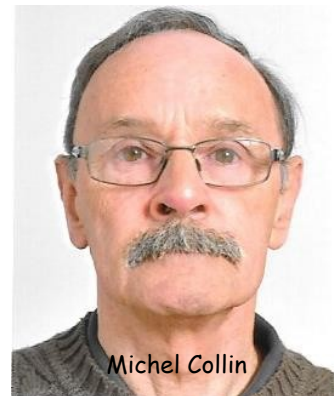
Le 2° Adjoint



Le 3° Adjoint



Les 7 Conseillers Municipaux



Délégués

- . à la Communauté de Communes: Alain Chantelauxe et Jean-Luc Di Marco suppléant.
- . au SIEG Syndicat Intercommunal D'Electricité et de Gaz: Frédéric Collange et Michel Ferragne suppléant.
- . au SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux: Maurice Valençon.

Commissions

- . de contrôle des listes électorales: Michel Collin et Frédéric Collange suppléant.
- . pour le CIAS Centre Intercommunal d'Action Sociale: Jean-Luc Di Marco et Michel Collin suppléant.
- . des travaux: Alain Chantelauxe, Jean-Marc Tarrit, Frédéric Collange, Michel Collin et Maurice Valençon.
- . des finances: Alain Chantelauxe, Jean-Luc Di Marco, Jean-Marc Tarrit, Anne Beldent et Michèle Di Marco.
- . scolaire: Anne Beldent, Tatiana Bernard et Adeline Ollier.

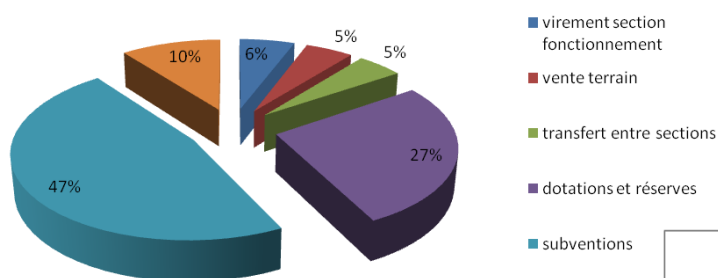
- . d'aide sociale: Alain Chantelauze, Jean-Luc Di Marco, Michel Collin, Michèle Di Marco et Maurice Valençon.
- . de réservation de la salle-des-fêtes: Michèle Di Marco, Jean-Marc Tarrit et Anne Beldent.
- . intercommunale d'aménagement foncier et boisements: Alain Chantelauze et Jean-Marc Tarrit.
- . d'embauche: Jean-Luc Di Marco, Anne Beldent et Adeline Ollier.
- . pour la rédaction du bulletin municipal et la création du site internet de La Forie: Michèle Di Marco, Anne Beldent et Tatiana Bernard.

Correspondant Défense: Jean-Marc Tarrit.

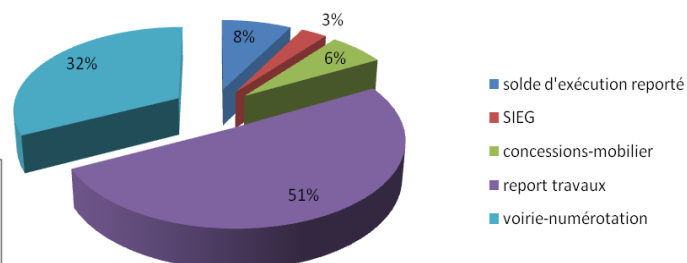
Correspondant « La Montagne »: Michèle Di Marco.

BUDGET PRIMITIF 2020-BUDGET GENERAL

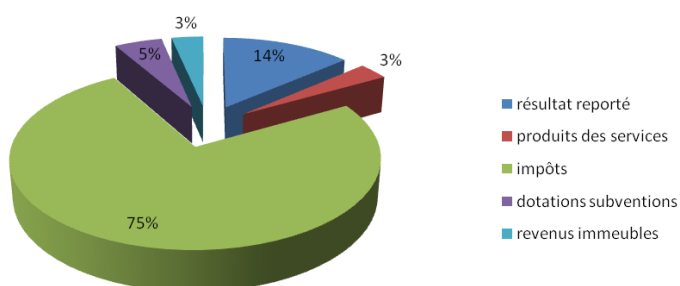
Recettes d'investissement 342 037,38 €



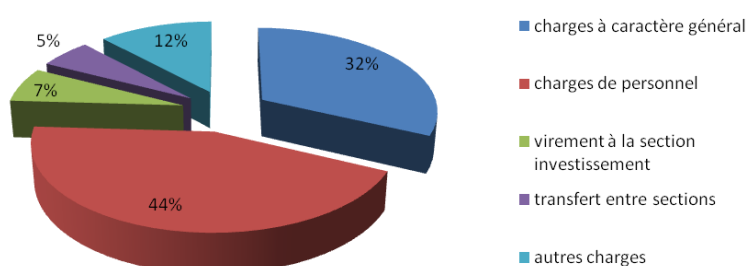
Dépenses d'investissement 342 037,38 €



Recettes de fonctionnement 299 133,63 €



Dépenses de fonctionnement 299 133,63 €



PÊLE-MÊLE



Thibault



Lolita



Cécile

Ecole: Pour la rentrée scolaire 2020-2021, quatre élèves sont partis en sixième à Ambert. Charley Savy a pris la direction de l'école. Nous avons accueilli un nouveau professeur des écoles Thibault Olivet qui enseigne aux cours élémentaires et cours moyens et une nouvelle ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) Lolita Lori en contrat PEC. Cécile Lecuyot a repris son poste d'AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap).

Multiple: Vous avez tous eu dans vos boîtes aux lettres le sondage d'Emmanuelle et Olivier qui ont le projet d'ouvrir un multiple dans notre village. Ils sont très motivés et veulent privilégier les filières courtes. Réservez-leur un accueil chaleureux !

Travaux:

A la salle-des-fêtes, les travaux sont achevés. L'installation des meubles et de l'électroménager de la cuisine est terminée. Les toilettes des enfants étaient prêtes pour la rentrée.

A La Pingoule, Roland Coste a ouvert la route afin de refaire le réseau d'assainissement des eaux usées et de rajouter un égout pour les eaux pluviales.

Au cimetière, dix-neuf concessions funéraires ont été reprises puis relevées par l'entreprise Maitrias. L'une d'entre-elles est utilisée comme ossuaire communal et les autres pourront être concédées aux familles qui le souhaitent. Le tarif sera voté à un prochain Conseil Municipal.

L'ancien local des pompiers a été vidé pour être loué, le camion a été vendu.

Au captage, suite à l'appel d'offre, les travaux de réfection ont été attribués à l'entreprise BTP qui devrait les commencer sous peu (clôture, portail, signalétique, ventilation, etc). Plusieurs conseillers et trois bénévoles ont relevé les manches et donné de leur temps pour tondre ou couper des arbres sur le périmètre afin de faciliter le passage des machines. Le montant des travaux sera de 49 194 € HT financés à 50 % par une subvention de l'Agence de l'eau et à 30 % par une subvention du Département. Il restera à charge 9838,80 € HT pour la commune.



La SCIE (Société de Câblage Informatique et Electrique) a changé les fusibles des lumières de l'église qui ne fonctionnaient plus la nuit et un ressort cassé sur une des cloches a été remplacé.

Le nouveau tarif des branchements d'eau et d'assainissement a été voté à la réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2020, il est de 1000 € HT pour l'eau et de 700 € HT pour l'assainissement.

La poste a terminé la saisie du dossier final de dénomination et numérotation des rues de notre village. Nous allons faire effectuer plusieurs devis pour la pose des plaques et des numéros. Chaque habitant recevra ensuite une lettre, un certificat, un guide des démarches à réaliser et des cartes pour informer ses correspondants. La fourniture et la pose des plaques et des numéros seront effectuées par les soins et à la charge de la commune selon la réglementation et en concertation avec les propriétaires. Chacun aura ainsi une adresse complète et précise.

Les rues porteront pour la plupart les noms des lieux-dits.

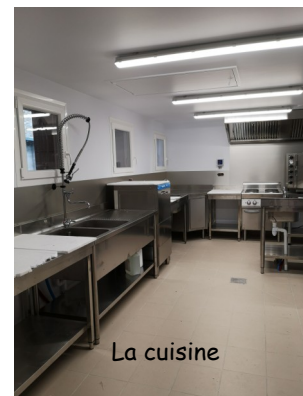
Un promoteur projette la construction de huit maisons vers la Mairie, entre le Batifol et les salaisons.

Divers: Jean-Luc Di Marco sera coordonnateur du nouveau recensement de la population en 2021, fonction qu'il a déjà tenue lors des deux derniers recensements. Faites bon accueil à l'agent recenseur Carmen Couherat qui se présentera chez vous début 2021.

Rappel: La circulation (deux roues et automobiles) est interdite au terrain de boules, le soir respectez le voisinage !



Bar de la salle-des-fêtes



La cuisine

Quelle est la qualité de l'eau que vous consommez ?

Votre réseau : LA FORIE
appartient à : MAIRIE DE LA FORIE
est exploité par : MAIRIE DE LA FORIE

2019

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés.

A savoir

Le contrôle sanitaire est organisé par la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.

Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de protéger la ressource en eau des risques de pollution.

Conseils

Purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson, après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Signalez à votre distributeur d'eau les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Paramètres principaux de la qualité de l'eau	Interprétation	Taux de conformité	Nombre de contrôles	Nombre de non conformités
BACTERIOLOGIE				
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par de bactéries pathogènes Limite de qualité : 0 germe / 100 ml	Bonne qualité	100%	3	0

Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
-------	-----------------	------	---------	------

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	Bonne qualité	mg/L	2	1,50	1,85	1,80
---	---------------	------	---	------	------	------

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium La dureté s'exprime en degré français (*). Il n'y a pas de limite de qualité.	Eau très peu calcaire susceptible de dissoudre les métaux des canalisations	°	2	0,85	0,87	0,88
---	---	---	---	------	------	------

ASSAINISSEMENT- PRINCIPE DU LAGUNAGE

C'est un procédé d'épuration exposant les eaux usées à la lumière du soleil dans de grands bassins, de façon à ce que des microalgues se développent et dégagent l'oxygène permettant aux bactéries de dégrader les polluants.

Les eaux usées d'origine domestique sont collectées et envoyées au lagunage afin d'y être traitées avant de se jeter une fois dépolluées dans la rivière. Pour cette raison, il est interdit d'introduire par le biais des éviers ou des toilettes des produits autres que des eaux usées.

Les lingettes, chiffons, éponges, protections périodiques, blocs désodorisants, huiles, produits chimiques sont non biodégradables.

Les médicaments périmés doivent être ramenés à la pharmacie pour destruction.

Le rejet de ces objets et substances peut provoquer l'obstruction des canalisations avec pour conséquences des débordements sur la voirie, voire des remontées d'eaux usées dans les logements.

Juste avant la lagune, le colmatage de la grille de filtration crée une tâche de travail peu agréable pour le personnel chargé de l'entretien.

Les corps flottants peuvent boucher les canalisations entre les différentes lagunes, entraîner des débordements avec risques de dégradation des digues.

Le déversement de produits chimiques peut générer un dérèglement des micro-organismes responsables de la dépollution et de l'oxygénation des eaux usées. Tout

d'abord on subit une pollution olfactive intense avec une prolifération de moustiques et de rongeurs. A terme, on peut assister au déversement dans le milieu naturel d'eaux usées non traitées.



**Il est parfois tentant de jeter certains de ses déchets dans la cuvette des WC.
C'est pourtant un véritable acte de pollution équivalent à jeter ses déchets dans la rivière.
Les WC ne sont pas une poubelle et la rivière non plus !**

REGISTRE DES PERSONNES AGEES

La Municipalité est chargée de constituer le registre des personnes vulnérables de la commune afin de pouvoir informer et contacter celles-ci lors du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence départemental géré par le Préfet (loi n°2004-626 du 30/06/2004).

Nous accordons une attention particulière aux personnes les plus fragiles, afin de leur apporter une aide appropriée en cas de risque exceptionnel.

Sont prises en compte les inscriptions **des personnes vivant à leur domicile âgées de plus de 65 ans, ou inaptées au travail de plus de 60 ans ou handicapées de plus de 18 ans.**

Si cette situation de vulnérabilité vous concerne ou l'un de vos proches, nous vous invitons à vous inscrire en Mairie.

L'inscription sur ce registre ne relève pas d'une obligation pour les personnes concernées mais d'une démarche volontaire. Les informations figurant sur ce registre seront confidentielles.



**La BIBLIOTHEQUE de La Forie vous accueille le lundi de 14 à 16 h et le samedi de 10 h à midi
L'inscription et les prêts sont gratuits comme dans tout le réseau des bibliothèques de la
Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.
N'oubliez pas votre masque !**

Suite à la covid 19, la Mairie n'ouvre actuellement au public que le matin de 8h30 à midi du mardi au samedi.

